

Objet : Circulaire d'information concernant un concours de projets d'Education relative à l'Environnement destiné à l'enseignement secondaire.

Réseaux : Communauté française/Officiel subventionné/
Libre subventionné (conf. / Non conf.).

Niveaux et services : Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé.

Période :

Aux Pouvoirs Organisateurs et aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française

Pour information :

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes ;
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes ;
- Au Conseil permanent de l'enseignement officiel neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique ;
- Aux membres du service d'Inspection ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Directions des Centres de Dépaysement et de Plein Air de la Communauté française ;
- Aux associations de Parents.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service de l'Administrateur général		AGERS
<u>Destinataire</u>	Fédérations de PO et Chefs d'établissements		secondaire
<u>Contact</u>	Iliana GONZALEZ	02.690.80.59	iliana.gonzalez@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Date limite d'envoi</u>	20 mai 2008		
<u>Objet</u>	Concours de projets d'Education relative à l'Environnement - Enseignement secondaire		

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - texte : 4p - annexe : 12p
duplicata : www.adm.cfw.be
Mots-clés : Education relative à l'Environnement.

Madame, Monsieur,

Au vu du succès rencontré lors des trois éditions précédentes, j'ai le plaisir de vous informer du souhait de Madame la Ministre-Présidente ARENA de reconduire, pour l'année scolaire 2008-2009, le concours de projets d'Education relative à l'Environnement (ErE).

Précédemment en effet, le jury de ce même concours a sélectionné :

- **cinq lauréats en 2004-2005 ;**
(L'Ecole internationale « Le Verseau » de GOSSELIES, Le Centre d'Enseignement Saint Joseph de CHIMAY, L'Athénée royal Jourdan de FLEURUS, L'Athénée royal de PONT-A-CELLES, L'Ecole d'enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française « Henri Rikir » de MILMORT) ;
- **quatre lauréats en 2006-2007 ;**
(« L'Envol », Etablissement d'Enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française de FLEMALLE, L'Institut Provincial d'Enseignement secondaire de SEILLES, Le Collège Saint-Pie X de CHATELINEAU, L'Ecole « La Porte Ouverte », Institut d'Enseignement secondaire spécialisé libre de BLICQUY) ;
- **cinq lauréats en 2007-2008**
(Athénée Royal de WAIMES, E.P.S.E.S.C.F. Ecole Schaller d'AUDERGHEM, Collège Technique Saint-Joseph de COMINES, Lycée de Berlaymont – WATERLOO, Institut De Mot-Couvreur à BRUXELLES).

Ils ont pu bénéficier d'une aide financière et pédagogique afin de mener à bien leur projet. Ces établissements ont, avec enthousiasme, respectivement développé des idées très différentes en répondant exactement aux critères prédéfinis pour ce concours. Je profite de l'occasion pour leur adresser, encore une fois, mes félicitations.

Les établissements précités vont au cours des prochaines années poursuivre les activités initiées à l'occasion du Concours qui les a récompensés. Par ailleurs, il leur a été demandé d'appuyer le nouveau Concours ErE, et ce, en qualité d'« **Ambassadeurs de bonne volonté** ». Ainsi, ils partageront leur expérience et relayeront des informations concrètes auprès des établissements intéressés par cette démarche. A terme, ces établissements et les futurs lauréats constitueront un réseau développant des actions spécifiques en matière d'Education relative à l'Environnement.

La présente circulaire est agencée en trois parties :

1. « Un petit bout d'histoire », qui vous expose l'histoire de l'ErE, sa signification et sa portée ;
2. « Un concours ... une récompense à la clé ... », vous propose de concourir pour un prix ;
3. Cinq annexes, dont le questionnaire pour participer au Concours à renvoyer pour le 20 mai 2008, et le règlement du Concours.

1. Un petit bout d'histoire...

Historique

Dès 1977, lors de la Conférence internationale intergouvernementale sur l'ErE de Tbilissi, on définissait l'Education relative à l'Environnement comme « *un processus dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettent d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement* ».

Dans leur projet, les Centres de Dépaysement et de Plein Air de la Communauté française (CDPA) reprennent cette définition et ajoutent dans leur dernier paragraphe :

« *Eduquer, c'est développer (...) des valeurs et une capacité de réflexion favorisant l'autonomie, le savoir-faire, le savoir-être et le savoir-vivre. C'est permettre de poser des actes responsables maintenant et pour demain.* » En d'autres termes, il s'agit de faire évoluer les comportements sans avoir recours, ni à des mesures autoritaires, ni à des techniques de conditionnement. L'éducation citoyenne nous paraît donc essentielle et l'Ecole est, par excellence, le lieu de cette éducation.

Nous avons donc inscrit l'ErE dans la logique du développement durable, telle que présentée par la Commission des Nations Unies pour l'Environnement en 1987 : concilier la préservation des ressources naturelles, la croissance économique et le bien-être social avec l'amélioration de l'environnement. Lorsque nous parlons d'environnement, nous évoquons le milieu en interaction permanente avec l'homme et nous allons bien au-delà de la découverte et de la compréhension de la nature, parce que nous voulons prendre en compte également la qualité de la vie et les problèmes qui l'affectent ou risquent de lui nuire ultérieurement, chez nous ou ailleurs dans le monde.

A cela s'ajoute le colloque international sur l'Education au Développement Durable (EDD) qui s'est déroulé à Paris du 14 au 16 juin 2006 dans les locaux de l'UNESCO.

Ce colloque a permis aux divers participants, francophones et non francophones, de dresser un panorama des principales avancées en matière d'EDD, d'échanger des informations et de présenter des expériences de bonnes pratiques afin d'élaborer des recommandations pour des développements futurs. Les thèmes abordés feront référence aux préconisations des Nations Unies et de l'UNESCO, et à leurs modalités de prise en compte dans les diverses stratégies nationales et internationales.

Signification et portée

A la fois éducation à, par et pour l'environnement, l'Education relative à l'Environnement s'inscrit sans difficulté dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. Qu'il s'agisse, comme le prévoit l'article 8 dudit décret, d'acquérir et de mobiliser des compétences transversales et disciplinaires, de privilégier les activités de découverte, de production et de création, d'articuler théorie et pratique, de chercher à développer une citoyenneté responsable, l'ErE est un excellent moyen d'accomplir les missions de l'Ecole. Elle permet également d'aborder les programmes d'études et les projets pédagogiques dans le sens de l'adaptation que prévoit l'article 9, parce qu'elle impose et développe, notamment, l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et

d'outils mathématiques, l'éducation aux médias, la compréhension des sciences et techniques et leur interdépendance, la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, la compréhension du milieu de vie et même celle du système politique, qu'il soit belge ou européen.

En d'autres mots, on peut dire que le Décret sur les Missions de l'Ecole ouvre les portes de celle-ci à l'ErE. S'il autorise, en son article 30, à aménager l'horaire hebdomadaire de façon à mettre en œuvre des activités permettant d'atteindre les objectifs généraux, notamment celui de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables », il ne prévoit pas un cours général sur le sujet. Tel fut le choix du législateur, un choix maximaliste, parce qu'il implique l'ensemble d'une communauté éducative plutôt que le professeur d'une seule discipline.

Il restait à nos représentants à concrétiser leur soutien à l'Education relative à l'Environnement. Une première étape a été franchie le 28 janvier 2004 : un accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française unit les moyens des uns et des autres pour mieux relever les défis de cet aspect essentiel de l'éducation (www.coopere.be). **L'annexe 1 vous propose une brève présentation dudit Accord.**

Il nous faut insister sur les innombrables possibilités pédagogiques qu'offre l'ErE. Elle permet des approches disciplinaires basées sur le concret de notre environnement proche ou lointain dans le temps et l'espace. Elle offre aux élèves l'occasion de développer leur enthousiasme en trouvant un sens à la vie dans les matières scolaires. Elle encourage des projets collectifs dans l'établissement et entre écoles d'ici et d'ailleurs. Elle s'ouvre facilement sur l'interdisciplinarité et la poursuite de compétences transversales à tous les niveaux de scolarité. Elle ne se conçoit pas fermée sur elle-même, mais, au contraire, requiert l'ouverture sur le monde et les moyens d'information les plus modernes. L'ErE est un creuset où se fondent le présent, le passé et l'avenir dans les proportions que nous inspirent nos valeurs. L'énergie que nous y dépenserons est inépuisable, car, contrairement à d'autres, elle se renouvelle au gré de notre passion.

Nous vous renvoyons au schéma de l'annexe 2 pour connaître les composantes de l'ErE, qui sont sociale, culturelle, politique, économique, éthique et écologique.

2. Un concours ... une récompense à la clé...

Le concours et son fonctionnement

Toutes ces raisons et l'intérêt croissant porté par les établissements pour l'ErE ont amené l'autorité ministérielle à mettre en place un concours de projets d'ErE en 2004-2005. Compte tenu du succès de ce premier concours, deux autres éditions ont été organisées en 2006-2007 et 2007-2008, les lauréats se sont partagés, à parts égales, la somme de 30.000€ au terme de la réalisation du projet et dans le respect des conditions du concours.

Pour avoir un aperçu des projets lauréats, voyez l'annexe 3 ou rendez-vous sur le site web www.enseignement.be/ere.

Dès à présent, Madame la Ministre-Présidente Marie ARENA a donné son accord quant à sa reconduction pour l'année scolaire 2008-2009.

Rappelons que cette récompense est conçue comme un soutien aux établissements d'Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, quel que soit leur réseau, dans le but de

mener à bien leurs projets ; elle s'adresse à ceux qui, pendant les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007, n'ont pas reçu d'argent public pour un projet en rapport avec l'ErE.

Au total, ce sont 30.000 € qui seront distribués pour des projets sélectionnés qui auront été rentrés **avant le 20 mai 2008** et ensuite menés à bien pendant l'année scolaire 2008-2009.

Pour l'attribution de ces prix, le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec la notion d'ErE telle qu'elle est définie ci-dessus. Il tiendra compte aussi de l'originalité et de la valeur éducative du projet présenté. En outre, l'articulation de celui-ci avec le Projet d'Etablissement, la continuité et la planification dans lesquelles il s'inscrit, le pourcentage d'élèves concernés, l'implication des degrés d'enseignement de l'établissement et l'interdisciplinarité de l'approche sont des éléments qui influenceront favorablement les décisions.

Le questionnaire à renvoyer pour participer à ce concours et son règlement vous sont présentés aux annexes 4 et 5.

Visiter pour mieux échanger ...

Afin d'assurer un suivi optimal des projets, les membres du jury rendent chaque année au minimum deux visites aux établissements lauréats. Celles-ci ont pour objectif de prendre connaissance de la mise en place du projet, et de créer des moments privilégiés d'échanges et de conseils. Les dates de ces rencontres seront fixées ultérieurement en concertation avec les lauréats.

D'autres échanges sont également possibles par le biais des lauréats des éditions précédentes (2004-2005, 2006-2007). En effet, ceux-ci deviennent des personnes ressources qui, par leur expérience, partagent leur vécu, informent et conseillent.

En espérant pouvoir ainsi soutenir l'intérêt que vous portez à l'Education relative à l'Environnement, je vous prie, Madame, Monsieur, de croire à l'assurance de ma considération.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.

3. Les annexes

Annexe 1

Accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à l'Education à l'Environnement.

En date du 18 mars 2002, le Gouvernement conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne a marqué son accord sur le principe de la mise en œuvre d'une coopération effective en matière d'Education relative à l'Environnement.

Dans un premier temps, il s'agissait de créer une structure de partenariat entre les administrations afin de permettre aux Centres de Dépaysement et de Plein Air (C.D.P.A.) de la Communauté française et aux Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (C.R.I.E.) de la Région wallonne de travailler en synergie.

Un groupe de travail, composé de représentants de chaque institution, a été chargé de dresser une liste d'actions à concrétiser en ce sens.

C'est le 03 juillet 2003 que la Communauté française et la Région wallonne ont franchi un pas supplémentaire dans cette collaboration par la conclusion d'un accord de coopération (décret du 27 novembre 2003 pour la Région wallonne et décret du 28 janvier 2004 pour la Communauté française).

Celui-ci vise à favoriser un exercice en commun des compétences respectives de promotion et de développement de l'éducation et de la sensibilisation relatives à l'environnement.

La mise en œuvre de cet accord repose sur un programme d'actions, comprenant six axes :

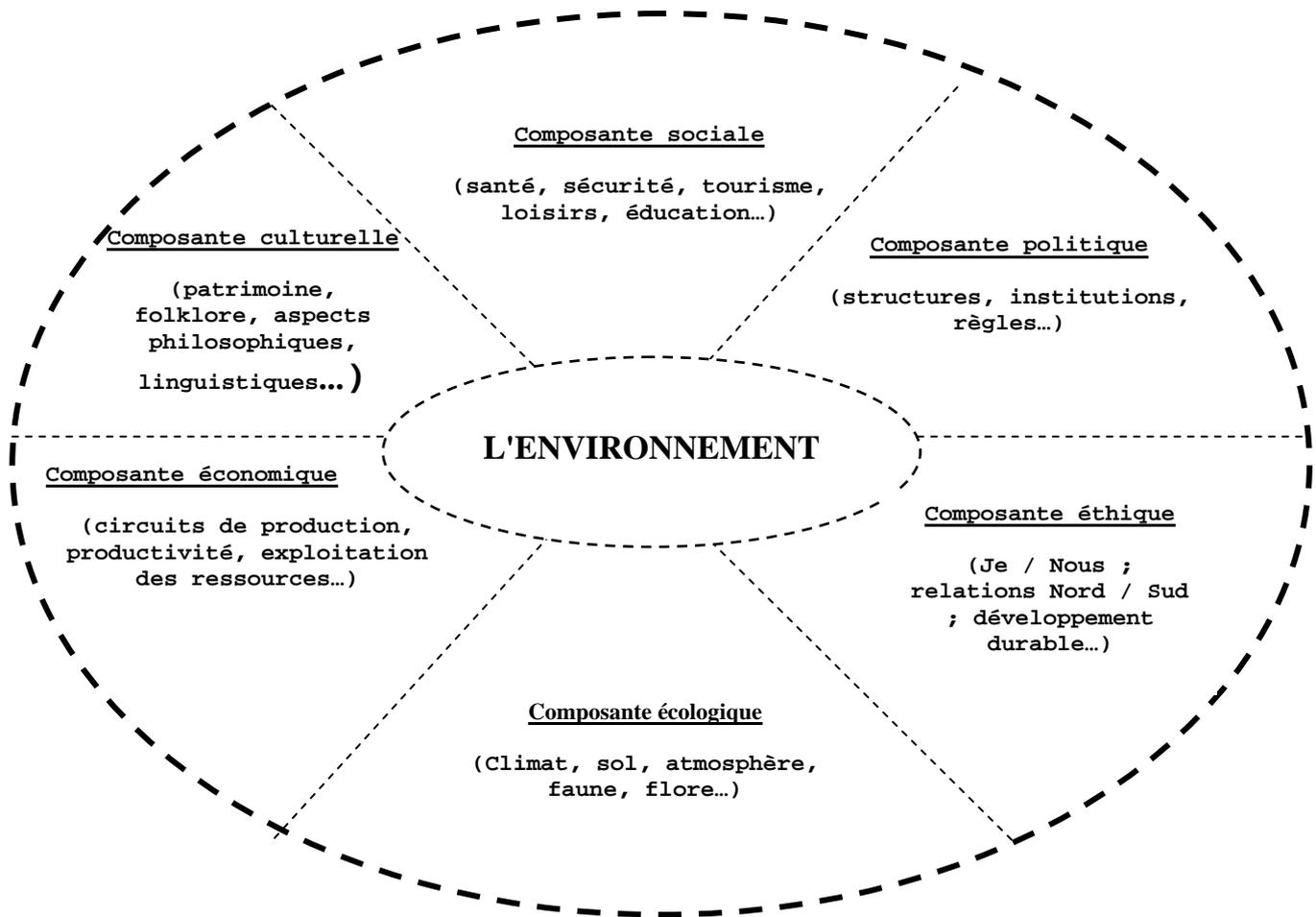
1. Le domaine de l'information.
2. Le domaine pédagogique.
3. Le domaine de l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans le cursus scolaire.
4. L'offre d'une aide structurée aux écoles qui inscrivent le développement durable dans leurs projets d'établissement.
5. Le domaine de l'échange des expériences et des savoirs.
6. La logistique.

La supervision et l'évaluation régulière de la coopération sont assurées par un Comité d'accompagnement, composé de représentants des Gouvernements et des administrations concernés ainsi que du Comité régional d'accompagnement des CRIE et des Membres de l'Inspection pédagogique. L'élargissement de l'Accord à la Région de Bruxelles-capitale est en cours. Vous recevrez toutes les informations utiles à ce propos par le biais d'une circulaire.

Quantités d'informations utiles concernant l'Accord de coopération peuvent être trouvées sur le site Internet : www.coopere.be , régulièrement mis à jour.

Pour tout renseignement sur cette coopération, veuillez contacter : Madame Iliana GONZALEZ, Attachée, Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (3^{ème} étage) à 1000 BRUXELLES – Tél 02/690.80.59. – adresse électronique : iliana.gonzalez@cfwb.be

ENVIRONNEMENT = SYSTEME



Annexe 3

Comme le montre le schéma de l'**annexe 2**, l'Environnement s'inscrit dans des éléments sociaux, culturels, politiques, économiques et écologiques. Si ces derniers y revêtent une grande importance, ils ne sont qu'un des aspects que devrait aborder l'Education relative à l'Environnement.

A titre d'exemple, sont décrits ci-dessous les projets primés lors des trois éditions précédentes du Concours ErE :

Les lauréats 2004-2005

➤ Athénée Royal de PONT-A-CELLES

Le projet « **J't'attends à la sortie ... saleté !** » se composait de 17 étapes :

L'action papiers (collecte et tri), l'action cartouches d'imprimantes et de photocopieuses, l'action « santé », l'action hygiène, l'action piles usagées, des visites et formations sur le tri sélectif, la recherche de partenaires, la sensibilisation, des créations artistiques diverses, un petit déjeuner de l'amitié, une plantation, l'organisation d'une fête d'été, la participation au Forum Ecoles Pour Demain, l'installation du tri sélectif des déchets, l'embellissement du cadre de vie et enfin la création d'un site internet.

➤ Enseignement spécial « Henri Rikir » de MILMORT

Le projet consistait à réhabiliter et faire entretenir une enclave de quelques ares de **pommiers**, laissés à l'abandon, par la section horticole de l'établissement.

Dans un deuxième temps, il tentait de sensibiliser et d'amener les autres classes et sections à enrichir la biodiversité des lieux.

➤ Ecole Internationale « Le Verseau » E.L.C.E. de GOSSELIES

L'objectif du projet est de faire acquérir aux élèves de coiffure et d'esthétique des connaissances, des savoir-faire, des savoir-être, des compétences transversales et des comportements environnementaux nécessaires à **un projet d'éco-gestion** dont les composantes sont applicables dans leur devenir professionnel.

Le tout par des visites, animations, création d'affiches ...

➤ Athénée Royal Jourdan de FLEURUS

Le projet « **Les piles** » proposait 9 étapes : la réalisation d'une exposition, la campagne d'information, la projection d'une vidéo sur le recyclage ainsi que sur la fabrication des piles, la réalisation de différentes piles aux cours de chimie et de physique, la réalisation de relevés et la construction de graphiques sur le voltage, la collecte de piles, et enfin la visite d'une usine de fabrication de piles.

➤ Centre d'Enseignement Saint-Joseph de CHIMAY

Des activités ont été menées afin de concrétiser le projet de l'école : faire des jeunes des citoyens responsables, actifs et critiques. Ils ont appris à gérer financièrement une **éco-boutique** (gestion des déchets), à assurer le service journalier, à gérer le stock, à utiliser les outils de communication adéquats, à responsabiliser à la propreté du local ...

Les lauréats 2006-2007

➤ « L'Envol » - Etablissement d'Enseignement spécialisé primaire et secondaire de la Communauté française de FLEMALLE

Le projet « **Hygiène de vie** » est composé de sous-projets repris sous 3 rubriques : hygiène corporelle, hygiène alimentaire, hygiène domestique.

Certains de ces projets ont déjà débuté, il s'agit donc de réalisations concrètes.

Le projet proposé dans le cadre du Concours ErE est le chauffage d'une serre par bioénergie utilisant la chaleur dégagée par un compost pour chauffer de l'eau et de l'air et économiser ainsi de l'énergie.

Ce projet est ambitieux mais réaliste, et il a la particularité de faire comprendre que nous pouvons, chacun à notre niveau, avec nos mains et notre volonté, participer à ce mouvement mondial d'évolution dans l'utilisation des énergies. Cela rend l'élève citoyen responsable de son cadre de vie.

Ce projet, qui se veut interdisciplinaire, implique tous les élèves de l'établissement.

➤ Institut Provincial d'Enseignement secondaire de SEILLES

Le projet vise à réaliser et utiliser une **éolienne** de petite dimension au sein de l'école et à mettre sur pied une **exposition interactive**. L'éolienne alimentera en électricité des petits appareils tels que la radio de l'école et servira d'outil pédagogique. Le coup d'envoi de celle-ci se fera devant toute l'école. Il se veut être une réponse à un problème environnemental qui touche à la santé de la planète et au problème des énergies non renouvelables.

➤ Collège Saint Pie X de CHATELINEAU

Le projet vise à amplifier la dimension **collecte et recyclage des déchets** par l'installation de poubelles sélectives et par la construction d'un parc à conteneurs dans l'enceinte du collège, où les récupérateurs pourraient avoir accès pour la reprise des matériaux triés. Diverses actions seront réalisées, telles que des animations en classe par un éco-conseiller, une exposition sur l'éco-consommation, la création d'une page internet consacrée à cette exposition, l'achat de poubelles pour le tri de verres, des métaux, des piles, des déchets organiques..., la construction d'un centre de collecte des déchets triés, l'amélioration de la participation des élèves et des professeurs dans ces activités, la constitution d'une « brigade verte », et une conférence de presse par une classe.

➤ Ecole « La Porte Ouverte » de BLICQUY

Le projet « **Ecole pour demain** » tentera de mettre en place une dynamique Embellissement, Respect et Entretien du milieu de l'école et de sensibiliser l'ensemble des partenaires de l'école à un plan d'action : connaître son environnement et déterminer les priorités et l'agenda des actions à réaliser.

L'entretien et le respect de l'environnement nécessitent de chacun une démarche personnelle et citoyenne, c'est pourquoi ce projet suscite une démarche de partenaires : une sensibilisation de tous à la gestion des déchets, la réduction de la production de déchets, la création d'un centre de tri sélectif, la mise en place d'une équipe « Eco'S Cool », un souci de rendre visible et de valoriser l'expérience, ainsi que le contrôle et l'évaluation du projet.

Les lauréats 2007-2008

➤ Athénée Royal de WAIMES

Le projet présenté par l'A.R. regroupe un certain nombre de projets tels que **la réhabilitation d'une mare, le tri des déchets, la création d'un magasin de fruits, l'intensification de l'aspect mobilité par le biais d'une incitation à l'utilisation du vélo**. A cela viennent s'ajouter des cours spécifiques de "santé et environnement" pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années, donnés lorsqu'un professeur est absent par exemple.

Tous ces projets sont mis en place afin de créer une dynamique de groupe, de favoriser l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités (citoyenneté responsable).

➤ E.E.P.S.S.C.F. – Ecole Schaller d'AUDERGHEM

Le projet de l'Ecole s'inscrit dans la continuité d'une refonte complète d'un ancien espace dédié aux coffres de cultures en béton. Un espace jardin a remplacé le béton existant avec comme fil conducteur "**la restauration d'un espace nature dans un milieu urbain**".

Favoriser la biodiversité, transformer et réutiliser les déchets verts de la section horticulture, gérer ses déchets, économiser de l'énergie, les engrais, les substrats, l'eau, privilégier la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, créer des lieux favorables au maintien d'une faune et d'une flore plus riches et plus équilibrées, sont les objectifs qui guident les actions de l'Ecole depuis trois ans. Le projet, qui est amené à perdurer, se compose de trois priorités pour l'année 2007-2008 : la récupération des eaux de pluie du pavillon, la création d'une mini-zone humide en aval de la mare existante, et l'installation d'une pompe à chaleur couplée avec le chauffage de l'eau sanitaire. Le Jury a demandé à l'Ecole de faire un choix entre la priorité 1 et la priorité 3 pour que l'une d'entre elles puisse être concrétisée dans le courant de l'année scolaire prochaine.

➤ Collège Technique Saint Joseph de COMINES

Le projet SOLEOLE présenté par le Collège est l'axe central d'une pédagogie active dans l'ErE. Il s'agit de la fabrication d'un pôle de production d'énergie renouvelable constitué d'une éolienne (fabriquée par leurs soins) et de deux panneaux solaires photovoltaïques.

Ces éléments produiront du courant électrique qui sera stocké dans des batteries et converti sous une tension de 220 volts afin que le Collège puisse l'utiliser pour alimenter un étage d'ateliers. D'autre part, le surplus d'énergie produit sera réinjecté dans le réseau et dans cette optique, le Collège devient un petit producteur d'énergie verte.

SOLEOLE vise 5 objectifs: environnemental (sensibilisation au respect de l'environnement); pédagogique (implication de tous les élèves et enseignants et interdisciplinarité); technique (conception, étude, fabrication de l'éolienne, installation des panneaux photovoltaïques); social (cohésion du corps professoral car prévu pour des années à venir, sensibilisation des parents, des élèves, de la population en général); revalorisation de l'enseignement technique et professionnel.

➤ Lycée de Berlaymont de WATERLOO

Le processus participatif ISO 14001 éveille la conscience des jeunes à l'importance de l'environnement, les invite à prendre leurs responsabilités face au monde, les initie aux prémisses du développement durable et les éduque à la citoyenneté responsable. Des actions se font déjà en plusieurs axes:

- Chaque niveau scolaire travaille tout au long de l'année sur un thème qui est abordé à travers différents cours (prévention et tri des déchets, biodiversité, gestion de l'eau, climat, solidarité nord-sud, gestion de l'énergie);
- Chaque élève a calculé son empreinte écologique et a pris deux engagements en faveur de la planète (exploitation mathématique des résultats);
- Ouverture d'un éco-shop afin de mettre en pratique tout ce que les élèves connaissent de la consommation et du développement durable;
- Affichage régulier des graphes concernant l'évolution des différentes consommations pour mettre en évidence les efforts de chacun afin de réduire son impact sur la planète.

Le projet présenté dans le cadre du concours ErE regroupe l'aménagement du local de l'éco-shop, l'évaluation périodique dans le cadre de la certification ISO 14001, et la rénovation de la mare écologique.

➤ Institut De Mot-Couvreur de BRUXELLES

Le projet présenté a pour ambition de généraliser dans la communauté scolaire de l'école la sensibilisation et l'action pour la préservation du cadre de vie et de l'environnement, dans la continuation de démarches entreprises dans ce même sens les années précédentes. Le projet regroupe plusieurs initiatives qui se caractérisent par:

- la sensibilisation à la pollution, en montrant ce qui se fait en matière de préservation et d'amélioration de l'environnement par le biais de visites, animations et rencontres;
- l'action contre la pollution, par la construction et l'installation d'une éolienne, la création d'un magasin d'éco-consommation, le tri des déchets, la fabrication artisanale de papier recyclé, une meilleure utilisation de l'électricité, de l'eau et du gaz, le compost et la lombriculture...;
- l'écho de ces initiatives, via des journées portes ouvertes, des expo-sciences, un site Internet;
- la responsabilisation citoyenne, par le respect des engagements de chacun et par la désignation de "représentants verts".

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Madame Iliana GONZALEZ, Attachée, Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (3^{ème} étage) à 1000 BRUXELLES – Tél 02/690.80.59. – adresse électronique : iliana.gonzalez@cfwb.be ou encore sur le site www.enseignement.be/ere.

Annexe 4

A renvoyer à l'**Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service de l'Administrateur général (Concours ErE), Boulevard du Jardin Botanique 20-22 (3^{ème} étage), 1000 Bruxelles au plus tard le 20 mai 2008.**

Etablissement (nom, adresse, tél., matricule, e-mail) :

Direction :

Pouvoir organisateur :

Responsable(s) du projet :

Questionnaire

- **Le projet que vous introduisez fait-il suite à d'autres projets ou actions que vous avez menés en rapport avec l'ErE ?**
Oui Non
Si oui, lesquels et quand ?

- **Le projet que vous présentez est-il conçu pour avoir des développements ultérieurs ?**
Oui Non
Si oui, lesquels et quand ?

- **Ce projet s'articule-t-il déjà avec votre projet d'Etablissement ?**
Oui Non
Si non, comptez-vous l'y introduire et quand ?

- **Quel pourcentage de vos élèves du secondaire est concerné par le projet ?**
.....%

- **Quels sont les degrés d'enseignement secondaire (les formes pour l'enseignement spécialisé) que vous organisez ?**

- **Parmi ces degrés ou formes, quels sont ceux ou celles qui seront impliqué(e)s dans le projet ?**

- **Quelles disciplines seront concernées par le projet ?**

- **Présentez votre projet en 3 pages A4 maximum ou à l'aide du tableau de la page suivante (quelles sont les ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien le projet ?, quelles sont les étapes à suivre pour arriver au bout du projet ?, quelles sont les échéances ? ...)**

- **Si des autorisations administratives sont nécessaires à la réalisation du projet, il est indispensable que celles-ci aient été obtenues, ou que la demande ait au moins été initiée lors du dépôt de la candidature (à décrire dans le tableau de la page suivante).**

- **Résumez votre projet en vingt lignes.**

- **Décrivez les dépenses financières que votre projet implique.**

RESSOURCES (humaines et matérielles)	ETAPES DE REALISATION (échéancier)	AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES EVENTUELLES (urbanisme, architecte...)

En sollicitant l'octroi d'un prix ErE récompensant le projet présenté ci-dessus, le soussigné , chef d'Etablissement de à , certifie que son établissement n'a pas bénéficié d'une aide financière publique en soutien à un projet d'ErE pendant les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007 et qu'il n'est pas engagé pour l'année 2008-2009 dans un projet subventionné ou subsidié par les pouvoirs publics.

Le chef d'établissement
Nom, signature et date

Pour tout renseignement d'ordre administratif, veuillez contacter : Madame Iliana GONZALEZ, Attachée, Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (3^{ème} étage) à 1000 BRUXELLES – Tél 02/690.80.33. – adresse électronique : iliana.gonzalez@cfwb.be

Annexe 5

Règlement du concours d'ErE

Objet du concours

- Le présent concours vise à stimuler le développement de l'Education relative à l'Environnement dans les écoles d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de tous réseaux.
- La subvention versée aux lauréats du concours est destinée à couvrir les frais liés à la réalisation du projet d'ErE introduit auprès du Jury et accepté par lui.
- Les bénéficiaires de la subvention mettront à la disposition de la Communauté française ou de toute personne mandatée par elle, les documents généraux et comptables nécessaires au contrôle de l'emploi de la subvention.
- Une fois le projet sélectionné par le Jury, pour sa forme et son contenu, aucune modification ou ajout ultérieurs ne seront acceptés. Le Jury se réserve le droit de refuser de subventionner tout élément du projet non conforme au descriptif initial, et susceptible de dénaturer le projet de départ.

Le jury

Le jury sera présidé par l'Administrateur général de l'Agers ou son délégué et il sera composé de :

- un représentant de chacun des quatre réseaux d'enseignement ;
- deux Inspecteurs de l'Enseignement secondaire de la Communauté française, un pour l'enseignement ordinaire et l'autre pour l'enseignement spécialisé ;
- un représentant du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécialisé ;
- un représentant du Service général du pilotage du système éducatif ;
- un représentant de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (Région wallonne) ;
- un représentant du Réseau IDée asbl.

Les tâches du jury

1° Le jury examinera seulement les candidatures rédigées selon le modèle prescrit en annexe 4 pour autant qu'elles aient été envoyées dans les délais, à savoir au plus tard **le 20 mai 2008**, le cachet de la poste faisant foi.

2° Ces considérations formelles étant respectées, le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec la notion d'ErE telle que définie dans la présente circulaire et appréciera l'originalité et la valeur éducative de chaque projet par rapport à l'ErE.

3° Dans un troisième temps, le jury vérifiera l'articulation du projet avec le Projet d'Etablissement, la continuité et la planification dans lesquelles il s'inscrit, le pourcentage d'élèves concernés, l'implication des différents degrés de l'Etablissement et l'interdisciplinarité de l'approche. Ces éléments ne seront pas considérés comme réducteurs, mais comme une valeur ajoutée au projet.

4° Le jury se réunira pour délibérer entre le 15 juin et le 30 juin 2008. Les lauréats seront ensuite invités personnellement à la proclamation des prix par l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

5° Les lauréats sélectionnés par le jury seront récompensés d'un prix de même montant. Ce prix sera versé en trois tranches :

Première tranche : 20% versés dès après la proclamation des lauréats ;

Deuxième tranche : 60% versés dans le courant de l'année scolaire 2008-2009, après vérification de la concrétisation du projet et avis favorable du jury ;

Dernière tranche : 20% restants versés après la seconde visite du jury dans les établissements lauréats, lorsque le projet est réalisé.